



Bulletin d'adhésion

Pack d'assurances

Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle,
Cyber, Responsabilité des Mandataires Sociaux,
Fraude et Protection Juridique

Le Pack d'assurances se compose :

D'un contrat d'assurance groupe souscrit par GAPS auprès de l'Assureur XL Insurance Company SE sous le n° FRM0000001EO16A par l'intermédiaire d'Aon comprenant les garanties Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle, Cyber, Responsabilité des Mandataires sociaux et Fraude.

Et d'un contrat d'assurance groupe souscrit par GAPS auprès de l'Assureur Allianz Protection Juridique par l'intermédiaire d'Aon comprenant la garantie Protection Juridique sous le n° 787000.

A compléter par l'adhérent :

Raison sociale : Nom et prénom du dirigeant :

N° de Siret : Code NAF :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Filiales (Nom et pays) :

Chiffre d'affaires 2015 (hors USA/Canada) :

Chiffre d'affaires 2015 Export USA/Canada :

L'Adhérent déclare les activités suivantes :

- Audit, conseil en ingénierie informatique oui non
- Assistance à maîtrise d'ouvrage oui non
- Marchés clé en main oui non
- Edition de logiciels oui non
- Edition de progiciels oui non
- Installation / Configuration et paramétrage de logiciels oui non
- Intégration de logiciels ou d'applicatifs oui non
- Assistance technique oui non
- Hébergement de données oui non
- Développement d'applications spécifiques / à façon oui non
- Maintenance évolutive et/ou curative oui non
- Tierce Maintenance Applicative (TMA) oui non
- Location de logiciels (ASP - SaaS) oui non
- Vente de matériel informatique propre marque sans fabrication oui non
- Vente de matériel informatique autre marque oui non
- Fabrication de matériel informatique oui non
- Négoce et leasing de matériel informatique, bureautique ou télécom oui non
- Installation de matériel informatique oui non
- Maintenance de matériel informatique oui non
- Délégation de personnel en mode régie oui non
- Infogérance oui non
- Formation en systèmes d'information oui non
- Prestation de mise à disposition de plateforme oui non
- Sécurité informatique oui non
- Prestation de tierce certification électronique oui non
- Création de site ou de portails Internet oui non
- Maintenance de sites ou de portails Internet oui non
- Exploitation de site ou portail Internet oui non
- Hébergement de sites ou de portails Internet oui non
- Enregistrement de noms de domaines oui non
- Vente de noms de domaines oui non
- Opérateur de télécommunications oui non
- Conseil en télécommunications oui non
- Autres activités : oui non
-

Conditions de l'Adhésion

Pour bénéficier du Pack Assurances, l'Adhérent et ses filiales doivent répondre positivement aux critères d'éligibilité suivants :

- 1) **Toute demande de modification de coordonnées bancaires de la liste des fournisseurs ou des clients impose une vérification et une autorisation spéciale indépendante avant tout paiement.**
- 2) **Les systèmes et réseaux informatiques de l'Adhérent et des Filiales sont protégés par des pare-feu et logiciels antivirus régulièrement mis à jour et que des mots de passe et noms d'utilisateurs individualisés sont changés tous les 90 jours.**
- 3) **Toute somme d'argent en espèce est inventoriée quotidiennement et stockée dans un coffre verrouillé.**
- 4) **Tout paiement (transfert ou chèque) d'un montant supérieur à 5 000 € nécessite une double signature par des employés autorisés à signer.**

L'Adhérent confirme que lui-même et ses Filiales répondent aux critères d'éligibilité du volet C Fraude :

Oui Non

Déclaration des antécédents

(à remplir uniquement si vous n'êtes pas déjà client d'Aon)

Est-ce que l'Adhérent, ses Filiales, ses dirigeants ou ses préposés ont fait l'objet d'une réclamation écrite, amiable ou judiciaire au cours des trois dernières années ?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser le nombreet le coût total de ces réclamations:.....

Si oui, votre adhésion sera alors soumise à l'accord préalable de l'Assureur.

Demande d'Adhésion

La prime annuelle est calculée sur la base du montant de garantie choisi au titre du volet Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle et votre tranche de chiffre d'affaires :

Limite de garantie au titre du volet A : Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle :

300 000 € 500 000 € 1 000 000 € 3 000 000 € 5 000 000 €

La prime d'assurance annuelle est forfaitaire et calculée à chaque échéance par application du taux mentionné ci-dessus sur le dernier chiffre d'affaires hors taxes connu.

La prime annuelle TTC inclus 9 % de taxes au titre des volets A, B,C et D et inclus 12,5 % de taxes sur la Protection Juridique + frais de gestion annuel (50 %) est payable à chaque échéance anniversaire.

Date de prise d'effet souhaitée : ____ / ____ / _____

(cette date ne peut pas être antérieure à la date de réception par Aon du présent bulletin d'adhésion dûment signé par vos soins)

Votre adhésion et vos garanties prennent effet à la date indiquée ci-dessus et après validation par les services d'Aon. Le contrat a une durée allant jusqu'au 31 décembre 2016, sous réserve du paiement de la prime. Elles se reconduisent ensuite tacitement d'année en année.

Date d'échéance : l'échéance de l'adhésion est fixée au **1^{er} janvier** de chaque année.

Tableau des garanties, limites, franchises applicables

NATURE DES GARANTIES (seules les garanties ci-après vous sont acquises)	PLAFOND DE GARANTIES par sinistre et année d'assurance	FRANCHISES par sinistre
VOLET A - RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION, RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON		
Dommages corporels	5 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	Néant
Dont Faute inexcusable	3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 500 € par victime
Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non	Selon Option	Dommages aux tiers : 150€ Autres dommages : Selon Option
Dont Perte Homme Clé	100 000 € par sinistre et par année d'assurance	Néant
Atteintes accidentelles à l'environnement (tous dommages confondus)	500 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 500 € sur tout dommage autre que corporel
VOLET B - CYBER RISQUES		
Garantie gestion de crise, Enquête autorité administrative, Incident technique, Prestataire d'externalisation, Garantie média, Perte d'exploitation, frais supplémentaires, pénalités réglementaires de l'Autorité administrative	30 % de la limite choisie au titre du volet RC	Selon Option Délai de la carence pour la Perte d'exploitation et frais supplémentaire : 4h Période d'indemnisation : 120 jours suivant l'expiration du délai de carence
VOLET C - FRAUDE		
Tous dommages confondus	30 % de la limite choisie au titre du volet RC	4 % du plafond de garantie
VOLET D - RESPONSABILITE CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX (SOCIETES NON COTEES)		
Tous dommages confondus dont Frais de défense conjoints, Mission, Exten- sion personne morale dirigeant de droit de l'adhérent ou des filiales, sanction pécuniaire prononcées par une autorité administrative	50 % de la limite choisie au titre du volet RC	Néant
PROTECTION JURIDIQUE		
Protection Juridique (dont recouvrement de créance)	20.000 € par litige Expertise : 4 800 € par litige	Seuil d'intervention : 450 € par litige

Volet A - Pour la Responsabilité Civile, il est précisé que les **frais de défense pénale et recours** sont limités à 50 000 € avec une franchise de 500 €, les **autres frais de défense** sont compris dans les montants de garantis ci-dessus et **sans franchise**.

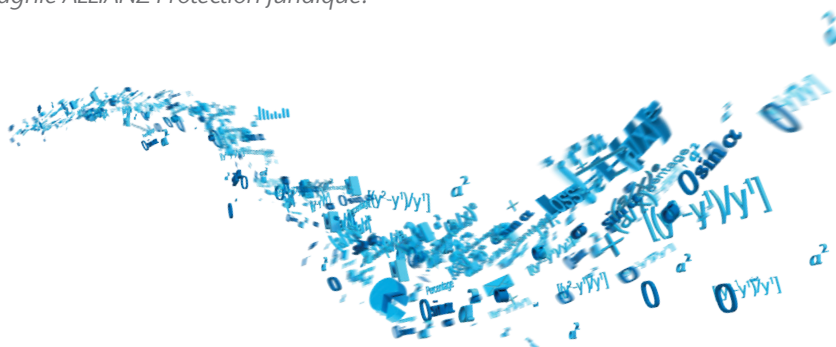
Volet D - Pour la RCMS, **tous les frais de défense** sont compris dans le montant de garantis ci-dessus et **sans franchise**.

Conditions tarifaires

Options	Limite de garantie	Franchise	Tranche de Chiffre d'Affaires	Taux de prime	Prime minimum irréductible	Prime annuelle forfaitaire
Option A	300 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 000 €	0 à 5 000 000 €	0,120 %	465 €	0,120 % x CA =.....€ HT + 65 €*
			5 000 001 € à 10.000.000 €	0,070 %	3 500 €	0,070 % x CA =.....€ HT + 65 €*
			10 000 001 € à 20 000 000 €	0,063 %	6 000 €	0,063 % x CA =.....€ HT + 65 €*
Option B	500 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 000 €	0 à 5 000 000 €	0,132 %	705 €	0,132 % x CA =.....€ HT + 65 €*
			5 000 001 € à 10 000 000 €	0,089 %	4 500 €	0,089 % x CA =.....€ HT + 65 €*
			10 000 000 € à 20 000 000 €	0,068 %	6 800 €	0,068 % x CA =.....€ HT + 65 €*
Option C	1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 000 €	0 à 5 000 000 €	0,135 %	865 €	0,135 % x CA =.....€ HT + 65 €*
		5 000 €	5 000 001 € à 10 000 000 €	0,097 %	5 000 €	0,097 % x CA =.....€ HT + 65 €*
Option D	3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	5 000 €	0 à 5 000 000 €	0,160 %	2 565 €	0,160% x CA =.....€ HT + 65 €*
			5 000 001 € à 10 000 000 €	0,117 %	6 000 €	0,117 % x CA =.....€ HT + 65 €*
			10 000 001 € à 20 000 000 €	0,095 %	10 000 €	0,095 % x CA =.....€ HT + 65 €*
Option E	5 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	5 000 €	0 à 5 000 000 €	0,180 %	5 000 €	0,180 % x CA =.....€ HT + 65 €*
			5 000 001 € à 10 000 000 €	0,133 %	7 000 €	0,133 % x CA =.....€ HT + 65 €*
			10 000 001 € à 20 000 000 €	0,125 %	12 000 €	0,125 % x CA =.....€ HT + 65 €*

Ces garanties sont souscrites auprès de la Compagnie XL Insurance Company SE, 50 rue Taitbout 75320 Paris Cedex 09, France (l'Assureur).

(*) Les 65 € indiqués dans le tableau ci-dessus représentent la part de prime annuelle pour la garantie Protection Juridique souscrit auprès de la Compagnie ALLIANZ Protection Juridique.



Déclarations de l'Adhérent

L'adhérent déclare :

- AVOIR PRÉALABLEMENT PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES DISPOSITIONS SPÉCIALES ET GÉNÉRALES PACK ASSURANCES RÉFÉRENCÉES JOINTES AU PRÉSENT BULLETIN D'ADHÉSION DONT IL CONSERVE UNE COPIE, ET DEMANDER L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT SUR LA BASE DE CES MÊMES DOCUMENTS ;
- QUE LES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS DANS CE BULLETIN D'ADHÉSION SONT EXACTS ET QU'IL N'A OMIS OU SUPPRIMÉ AUCUN FAIT ;
- AVOIR ÉTÉ INFORMÉ QUE TOUTE RÉTICENCE, OMISSION OU FAUSSE DÉCLARATION INTENTIONNELLE PEUT ENTRAÎNER LA NULLITÉ DU CONTRAT, SI CETTE RÉTICENCE OU FAUSSE DÉCLARATION CHANGE L'OBJET DU RISQUE OU EN DIMINUE L'OPINION POUR L'ASSUREUR (ARTICLE L113-8 DU CODE DES ASSURANCES).
- S'ENGAGER À DÉCLARER TOUTES CIRCONSTANCES NOUVELLES MODIFIANT LES DÉCLARATIONS FAITES DANS LE PRÉSENT BULLETIN D'ADHÉSION QUI POURRAIENT SURVENIR ENTRE CE JOUR ET LA DATE DE PRISE D'EFFET DE SON ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE OU POSTÉRIEUREMENT À LA DATE DE CETTE PRISE D'EFFET, NOTAMMENT TOUT MODIFICATION DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ.

Fait à

le/...../.....

Signature et cachet

Nous vous remercions d'envoyer ce bulletin à :

Aon Profession : 31-35 rue de la Fédération - 75717 Paris Cedex 15
Tél : 01.47.83.09.78
e-mail : htechno@aon.com

